

POLITIQUE, LITTÉRATURE, INDUSTRIE, COMMERCE.

L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis.

JOURNAL D'ANNONCES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

ON S'ABONNE A SAUMUR,
Au bureau, place du Marché-Noir, et chez
MM. GAULTIER, JAVAUD, MILON, et M^{lle}
NIVERLET, libraires;

A PARIS,
Office de Publicité Départementale (Isid.
FONTAINE), rue de Trévis, 22, et à l'Agence
des Feuilles Politiques, Correspondance gé-
nérale (HAVAS), 3, rue J.-J. Rousseau.

Gare de Saumur (Service d'été, 24 mai.)

Départs de Saumur pour Nantes.

7 heures 7 minut. soir, Omnibus.
4 — 32 — — — Express.
3 — 47 — — — matin, Express-Poste.
9 — 48 — — — Omnibus.

Départ de Saumur pour Angers.

8 heures 2 minut. matin, Omnibus.

Départs de Saumur pour Paris.

9 heure 50 minut. mat. Express.
11 — 51 — — — matin, Omnibus.
6 — 6 — — — soir, Omnibus.
9 — 44 — — — Direct-Poste.

Départ de Saumur pour Tours.

7 heures 17 minut. matin, Omnibus.

PRIX DES ABONNEMENTS.

Un an, Saumur, 18 f. » Poste, 24 f. »
Six mois, — 10 » — 13 »
Trois mois, — 5 25 — 7 50

L'abonnement continue jusqu'à réception
d'un avis contraire. — Les abonnements de-
mandés, acceptés, ou continués, sans indi-
cation de temps ou de termes seront comptés
de droit pour une année.

CHRONIQUE POLITIQUE.

D'après le *Nord*, ce serait M. le comte Wa-
lewski qui aurait été chargé par la conférence de la
rédaction des articles qui doivent régler l'organi-
sation des Principautés. Ce mandat donné au pléni-
potentiaire français peut, dit ce journal, être con-
sidéré comme venant à l'appui des correspondances
du *Nord*, qui ont toujours nié que l'opinion repré-
sentée par la France et la Russie au sein de la con-
férence eût éprouvé un échec. (*Constitutionnel*.)

Plusieurs journaux ont publié incomplètement
les instructions données par le ministre de la jus-
tice, pour l'exécution de la loi du 28 mai 1858, qui
modifie l'article 259 du Code pénal. Voici la circu-
laire adressée, le 19 juin, par le garde des sceaux aux
procureurs généraux des cours impériales :

« Paris, le 19 juin 1858.

» Monsieur le procureur général,

» La loi du 28 mai 1858, qui modifie l'article 259
du Code pénal, vient d'être promulguée. (*Bulletin
des Lois*, n° 607.)

» Cette loi rétablit, en la complétant, une dispo-
sition qui a existé dans nos Codes, de 1810 à 1832,
et qui n'aurait jamais dû en être effacée. Elle a le
double but de réprimer les entreprises et les usurpa-
tions d'une vanité coupable et de maintenir, aux
titres légalement conférés ou glorieusement acquis,
le respect et l'inviolabilité que le gouvernement de
l'Empereur s'honore d'assurer à toute propriété lé-
gitime. Elle est enfin destinée à protéger l'intégrité
de l'état-civil, et à mettre un terme à la modification
arbitraire et illicite des noms de famille.

» Vous avez déjà compris qu'en présence des
faits qu'une trop longue tolérance a laissé se pro-
duire, la loi nouvelle doit être appliquée avec au-
tant de prudence que de fermeté. Sa force est moins
aujourd'hui dans le nombre des condamnations
qu'elle pourra entraîner que dans les principes
qu'elle pose et dans les scrupules qu'elle est appelée
à ranimer.

» J'aurai plus tard, en m'éclairant de l'expé-

rience des faits, à vous retracer d'une manière gé-
nérale les règles qui devront vous diriger.

» Je dois, quant à présent, me borner à vous in-
viter à ne laisser tenter, dans votre ressort, au-
cune poursuite relative à des faits prévus par l'art.
259 rectifié du Code pénal, sans avoir provoqué et
reçu mes instructions spéciales.

» Je pourrai ainsi régulariser l'exécution de la loi
sur tout le territoire de l'Empire et vous aider à
maintenir, dans tous les cas, aux poursuites qui se-
raient jugées nécessaires, le caractère protecteur et
le but élevé qu'elles devront toujours avoir.

» Il faut également s'attacher, dès à présent, à
prévenir les abus que la loi du 28 mai dernier a
voulu atteindre.

» Vous voudrez bien prendre et prescrire à vos
substitués les mesures nécessaires pour que les cours,
les tribunaux, les officiers de l'état-civil, les notai-
res et généralement tous les officiers publics, n'attri-
buent désormais aux parties, dans les arrêts, les
jugements et les actes authentiques ou officiels, que
les titres et les noms qu'elles justifieront d'être en
droit de porter (1).

» Je vous prie, Monsieur le procureur général,
de m'accuser réception de cette circulaire, et de me
tenir au courant de tous les faits qui vous paraîtront
intéresser l'exécution de la loi nouvelle. Je compte,
en cette circonstance, comme toujours, sur l'exac-
titude et la sagesse de votre concours.

» Recevez, Monsieur le procureur général, l'as-
surance de ma considération très-distinguée.

» Le garde des sceaux, ministre de la justice,

» E. DE ROYER. »

EXTÉRIEUR.

DANEMARCK. — On lit dans le *Constitutionnel*:

La grande préoccupation de la presse allemande
est toujours la réponse que le Danemarck doit
adresser à la diète de Francfort, au sujet de l'affaire
des Duchés, dans un délai qui expire au 15 juillet.

C'est aussi cette question qui paraît avoir divisé

(1) Voyez le décret du 6 juillet 1840, art. 53.

le ministère danois. Des dépêches de Hambourg
nous annoncent, en effet, des modifications impor-
tantes dans le gouvernement du Danemarck. Tou-
tefois, il est à présumer que ces changements se
sont accomplis dans un sens favorable à la politique
de conciliation, et qu'ils faciliteront la solution pa-
cifique de la longue et délicate négociation relative
aux duchés de Schleswig et de Holstein.

MONTÉNÉGRU. — On lit dans le *Courrier de l'Al-
lemagne orientale*:

« D'après des lettres de Cettigné, du 29 juin, la
joie la plus vive règne dans tout le Monténégro. Le
consul russe de Raguse s'est rendu le 27 juin, avec
une suite nombreuse, à Cettigné, par Cattaro, pour
remettre au prince Danilo la subvention que la
Russie fait au Monténégro, et qui n'avait pas été
payée pendant les trois dernières années. Il a ap-
porté 27,000 ducats au prince Danilo, et une déco-
ration russe au président du sénat, Mirko. Le con-
sul, qui était accompagné de deux officiers de ma-
rine russe et de trois officiers français, a été reçu
par les hurrahs et les décharges de fusil ordinaires
de la population. On a promis solennellement, le 28,
aux membres du sénat de la Berda, qu'une partie de
cette somme serait affectée à la Berda. »

La lettre suivante de Cattaro, du 28 juin, publiée
par la *Gazette d'Agram*, prouve que toutes les crain-
tes d'une attaque des Turcs contre le Monténégro ne
sont pas encore dissipées :

« Le Monténégro craint une attaque sérieuse de
la part des Turcs sur le côté sud, des troupes tur-
ques nombreuses étant réunies dans le pachalik de
Scutari. Par ce motif, la Nahie de Cornic a été mise
sur le pied de guerre, les travaux des champs ont
été suspendus, des colonnes mobiles ont été for-
mées pour surveiller le lac de Scutari, et l'ordre a
été donné, au cas d'une attaque, à tous les Monté-
négrins, de ne pas songer chacun à la défense de son
propre village, mais de se réunir dans les fortes po-
sitions de Danilo et Gradjani, où se trouverait le
prince Danilo lui-même.

» Ces craintes, d'ailleurs, ajoute le correspon-
dant de la *Gazette d'Agram*, ne sont pas fondées,

FEUILLETON

L'ÉTOILE MYSTÉRIEUSE.

NOUVELLE HISTORIQUE.

(Suite.)

M. de La Tour tira à part l'officier de police.

— Cette femme est étrangère, française probablement,
dit-il, qu'en savez-vous ?

— Rien, Mylord, si ce n'est qu'elle est, comme vous
le disiez, française d'origine, et qu'après avoir mené,
depuis Douvres jusqu'à Londres, l'existence d'une men-
dante, elle était sans asile et sans pain. Trouvée hier
soir au coin d'une des rues de la ville par les wachmen,
elle a été déposée au corps-de-garde; je la conduisais
devant le schériff à la juridiction duquel elle appartient.

— Sa détention n'a pas d'autre cause? répliqua M. de
La Tour.

— Pas d'autre, Mylord.

— Et si je vous demandais de me la laisser, en lui as-
surant des secours pour la diriger sur le lieu où elle va,
ou pour la garder à mon service ?

— Je répondrais à Sa Grâce qu'elle débarrasserait la
géole d'une bouche dont elle n'a que faire.

— En ce cas, c'est bien, et vous n'avez plus à vous
en occuper.

Quand le sergent Parkinson eut repris son poste
sous le sorbier et fait la paix avec Black qui n'y mit pas de
rancune; quand l'officier de police fut parti et la blessée
tout-à-fait revenue à elle, ce qui ne tarda guère, sa chute
lui ayant causé plus de peur que de mal, le baron fit
un signe à ses gens.

Tout le monde sortit et il resta seul avec la baronne
au pied du lit de la blessée.

Celle-ci ne savait comment exprimer sa reconnaissance,
et elle y dépensait le peu d'anglais qu'elle possédait.

— Vous êtes de France, lui dit le baron avec bienveil-
lance, et en s'exprimant dans sa langue maternelle.

— Bon Dieu, reprit l'inconnue, est-ce que ce serait à
un seigneur de mon cher pays que je devrais assistance ?

— Vous avez deviné, ma bonne femme, et je vous
avouerai que ce qui m'a décidé à vous réclamer, c'est
précisément votre accent et l'origine qu'il m'indique.

— Et quoi ! je ne serais pas conduite à l'asile des pau-
vres et des vagabonds ? répliqua l'interlocutrice du ba-
ron avec une joie mitigée par une légère appréhen-
sion.

— Non. Je vous donnerai les moyens de gagner l'en-
droit vers lequel vous vous dirigez, ou bien si vous pou-
vez vous rendre utile ici, vous entrez à mon service.

— Bonté du ciel, répondit l'inconnue en joignant les
mains, je ne méritais pas un pareil bonheur, mon cher
Seigneur.

— Il n'y a rien là de bien surprenant. J'ai reconnu que
vous étiez originaire de France, et si mon séjour en An-
glettre ne m'a pas faussé la mémoire, vous devez être
de l'Anjou ?

— Monseigneur ne se trompe pas; en effet, je suis née
dans le bourg de Chateaufeu.

— A quelques lieues seulement d'une de mes terres ;
vous voyez que vous êtes deux fois ma compatriote.

Les paroles de M. de La Tour, toutes naturelles qu'el-
les fussent, amenèrent sur le visage de l'étrangère une
expression de surprise inquiète.

— On vous nomme ? ajouta le baron.

— Jeanne Ardent, Monseigneur, répondit l'inconnue
en hésitant, car elle avait dit la moitié d'une vérité et la
moitié d'un mensonge. Comme correctif, et à titre de
composition avec sa conscience, elle ajouta :

— C'est ainsi qu'on me nommait.

— Eh bien ! que décidez-vous ? avez-vous un but à
atteindre ? un pays éloigné à gagner ?

— Je poursuis un but, Monseigneur, mais je ne sais si
je réussirai ; quant à ma destination, je n'en avais pas
d'autre que celle de Londres.

— Si l'affaire qui vous amène réclame des démarches
et du crédit, vous pouvez compter sur moi, Jeanne,
car je sais combien les pauvres gens ont de la peine à se
faire rendre justice loin de leurs appuis naturels.

— Ce n'est pas une affaire, Monseigneur, c'est...

et il n'est guère probable que la Porte veuille attaquer les Monténégrins. Les huit canons pris aux Turcs à Grahova ont été transportés en grande pompe, à Cettigné et placés dans la maison du prince.

FAITS DIVERS.

On lit dans la partie non officielle du *Moniteur* : S. M. la Reine de la Grande-Bretagne et d'Irlande, ainsi que S. A. R. le prince-époux, se rendront le 14 août à Cherbourg pour y faire une visite à LL. MM. l'Empereur et l'Impératrice.

M. Ferdinand de Lesseps s'est embarqué le 27 juin, à Trieste, pour Alexandrie. Le 29, il était à Corfou, et, selon toute apparence, il a dû arriver le 2 juillet en Egypte. Bien que le séjour de M. Ferdinand de Lesseps à Vienne ait dû être fort court, il n'a pas laissé que d'être fort important. M. Ferdinand de Lesseps a vu des personnages éminents; et il a pu s'assurer que les bruits répandus, et que semblaient autoriser certaines déclarations dans le sein du Parlement anglais, n'avaient pas, ainsi que nous l'avons déjà dit, le moindre fondement. En Autriche, personne n'a cessé de porter à l'entreprise du canal de Suez la plus sincère et la plus active sympathie.

Les personnes qui ont pénétré par la porte dite Bab-Humaioum, dans la cour de Sérail-Bournou, à Constantinople, ont dû remarquer avec admiration les proportions hors ligne d'un platane, situé à main gauche en entrant, devant le ministère des finances. Il se distingue par l'opulence, la fraîcheur, la vivacité de son feuillage et surtout par les monstrueuses proportions de son tronc. Mesuré à cinq pieds du sol, il ne présente pas moins de dix mètres soixante centimètres de circonférence. Une sombre et béante arcade s'ouvre dans son flanc et le fait ressembler à une caverne. Son ambier est tombé en poussière. Son écorce à l'extérieur se détache par larges écailles; il ne se soulève plus que par l'épaisseur du liber, circonstance qui se produit souvent dans la famille des amentacées. Les Turcs l'appellent l'arbre des quatorze pas, parce que, en effet, il faut quatorze enjambés pour contourner les nombreux détours de ses souches à l'endroit où elles s'incrustent dans le sol.

Il serait difficile de préciser son âge, si un auteur vénitien du quatorzième siècle n'avait pris soin de raconter qu'on l'appelait l'arbre d'Argyre, parce qu'il passait pour avoir été planté par le jeune sénateur de ce nom (plus tard Romain III) dans ses jeux avec la princesse Zoé, c'est-à-dire vers la septième année du XI^e siècle.

Une magnifique médaille romaine en or, à l'effigie de LUCILE, fille de Marc-Aurèle, a été trouvée récemment dans un jardin du faubourg Saint-Christophe, à Soissons. Le revers a pour inscription: *Vota publica*, dans une couronne de lauriers. Cette médaille pèse 7 grammes. Elle est, du reste, décrite dans les ouvrages de numismatique et ne constitue pas un type nouveau.

Voici, d'après un journal de Londres, un récit complet de la dernière expérience faite pour la pose du câble télégraphique sous-marin; on verra que

tout espoir de reprendre l'opération n'est pas encore abandonné :

« L'Agamemnon, accompagné du *Valorous*; le *Niagara*, escorté par le *Gorgon*, ont quitté Plymouth le 10 juin; chacun de ces grands vaisseaux avait à bord environ 1,500 milles de câble. Après avoir tenu la mer trois jours, l'expédition fut assaillie par une forte tempête qui a duré neuf jours sans interruption; le septième jour, ces vaisseaux, qui jusqu'alors étaient restés de conserve, furent obligés de se séparer. Deux des matelots de l'Agamemnon furent blessés; on des soldats de marine perdit la raison par suite de l'épouvante qu'il avait ressentie. Cependant, grâce à l'habileté du capitaine Priddie, ce bâtiment put être amené au rendez-vous indiqué. Le *Niagara* supporta vaillamment l'orage.

Quand tous les navires furent arrivés au point de réunion, la première jonction du câble fut faite, le 26; après deux milles et demi environ, un accident à bord du *Niagara* fit rompre le câble. Cette rupture doit malheureusement avoir eu lieu au fond de l'eau. Le 28, les vaisseaux se rapprochèrent et retrouvèrent le câble; le *Niagara* ayant fait couler 150 milles de câble, on avait à bord les espérances les plus brillantes, quand, à neuf heures du soir, le 29, on apprit que le courant électrique avait cessé.

Avant de se séparer, les vaisseaux étaient convenus que, s'ils ne faisaient pas cent milles sans accident, ils reviendraient prendre leur poste au milieu de l'Océan; au cas contraire, les navires devaient se rendre à Queenstown. Le *Niagara* ayant fait cent neuf milles avant l'accident s'est donc rendu dans ce port. L'Agamemnon n'étant pas arrivé, on suppose qu'il n'aura pas fait couler la quantité voulue du câble, et qu'il sera retourné à sa station dans l'Océan.

Si l'on n'a pas de nouvelles de ce navire, le *Niagara*, après avoir fait du charbon, retournera aussi à sa station, emportant 1,300 milles de câble à bord; de sorte que si l'autre bateau en a conservé autant, la jonction pourra encore avoir lieu, en admettant même 30 0/0 de perte pour l'imprévu. Dans cette dernière épreuve, il y a eu environ 500 milles de câble perdu. En estimant le câble à 100 liv. st. le mille, on verra que, jusqu'à présent, le sacrifice n'a pas été aussi fort qu'on en ait pu le croire.

On lit dans le *Courrier de Saône-et-Loire* :

« Un fait étrange dont l'explication est encore une énigme, s'est produit à Buxy, où il a été, pendant quelques jours, le thème favori de toutes les conversations. M. le directeur des postes, en recueillant les dépêches jetées à la boîte, se sentit tout-à-coup piqué à la main. Il pensa d'abord que c'était une épingle. Bientôt il fut tiré de son erreur; cette piqûre était celle d'une vipère, à qui la boîte servait de repaire pour le moment. Le bras enfla presque aussitôt, et le mal, croissant à vue d'œil, ne tarda pas à inspirer des inquiétudes qui, fort heureusement, se sont dissipées aujourd'hui. Le reptile s'était-il glissé dans la boîte ou y avait-il été méchamment introduit? Nous penchons pour la première hypothèse; mais on dit que la malveillance n'est pas étrangère à cet événement.

Une scène comique vient de se passer en Hollande, dans une école pour les pauvres. Une jeune fille d'environ sept ans restait debout devant

le banc, alors que tous les enfants avaient déjà pris place. L'instituteur étonné lui demandait pourquoi elle ne se rendait pas à sa place. La jeune fille répondit: « C'est impossible, maître. » L'instituteur désirait connaître le motif de cette impossibilité. La petite répliqua par un « je ne puis ». Mais, interpellée une seconde et une troisième fois, l'instituteur reçut la réponse suivante: « On m'a mis une crinoline, et maman m'a recommandé de ne pas casser les baleines; je ne puis passer entre la table et le banc. » L'enfant avait dit vrai, et l'instituteur se vit obligé de renvoyer chez elle la jeune fille crinolinée.

On lit, dans le *Journal d'Agriculture pratique*, les renseignements suivants sur l'écorcement du chêne :

« L'écorcement se pratique dans les taillis de diverses essences, mais surtout dans ceux du chêne. Il a lieu en mai, au moment de la sève ascendante, sur les arbres abattus ou sur pied, ce qui est préférable. On fait d'abord, au pied des chênes, une entaille circulaire assez profonde pour pénétrer jusqu'à l'aubier, puis d'autres entailles longitudinales. Avec un instrument en fer ou en bois dur, dont la forme est celle d'une spatule un peu recourbée, on détache par le bas l'écorce qui s'arrache ensuite facilement en longues lanières. Quelquefois, les ouvriers l'arrachent de haut en bas; la coupure du pied est alors d'autant plus nécessaire, afin d'empêcher que la souche ne soit écorcée, ce qui nuirait à la reproduction des rejets. Ce qui reste d'écorce dans la partie supérieure est enlevée quand l'arbre est abattu. Il ne reste plus alors qu'à faire sécher les écorces au soleil, à les lier en bottes et à les mettre dans un lieu couvert. En général, l'écorce est d'autant meilleure que le taillis est plus jeune; sa qualité est supérieure aussi dans les terrains arides. Il est arrivé que le prix de l'écorce d'une coupe a dépassé celui des bois. Les arbres écorcés doivent, dans tous les cas, être abattus immédiatement; à cette condition, les cépées repoussent aussi vigoureusement, dit de Perthuis, que celles des taillis exploités pendant l'hiver. Si l'on attend trop longtemps, un grand nombre de souches périssent. C'est pour cela que beaucoup de propriétaires ne permettent pas dans leurs bois l'écorcement sur pied. Mais lors même que l'écorcement nuirait à la production des rejets, la valeur de l'écorce, dans les circonstances ordinaires, compense largement cet inconvénient, ainsi que celui de la diminution de valeur des bois, car il ne faut pas se le dissimuler, non-seulement la quantité de celui-ci diminue par l'enlèvement de l'écorce, mais encore sa qualité est, à tort ou à raison, regardée comme inférieure, et, par conséquent, sa valeur vénale est moindre. Le bois pelard est moins estimé pour le chauffage. »

Le dernier numéro du *Monde illustré*, du 10 juillet 1858, contient les gravures et les articles suivants :

TEXTE. *Courrier de Paris*, par Jules Lecomte. — *Fuad-Pacha*, par Léo de Bernard. — Arrivée du corps de M. Montrichet à Marseille, par Maxime Vauvert. — Exposition publique d'Angers, par Fulgence Girard. — Régates d'Angers, par Mac Vernoll. — Inauguration des monuments de Renil, par Léo de Bernard. — Fête de Jean la Fontaine, par M^{me}

— Qu'est-ce donc? répliqua M. de La Tour surpris.

— Un veau!

— Allons, je vois, dit en souriant M. de La Tour, que, si je ne me trompe, rien ne s'oppose à ce que vous restiez attachée à la maison. Quand vous serez remise, on vous dira ce que vous aurez à faire. Madame la baronne de La Tour s'en charge.

— De La Tour!... vous êtes monseigneur le baron de La Tour! s'exclama Jeanne en se dressant sur son séant et en témoignant une vive agitation.

— Eh bien? fit le baron étonné.

— De Maillé, de la Tour-Landry! continua la blessée du même ton.

— Sans doute, je vous ai dit que j'avais une seigneurie dans l'Anjou, tout près de Chateaufort, votre pays.

— Pardon, Monseigneur, pardon; encore un mot.

— Faites, ma brave femme, répliqua M. de La Tour, qui eut à une surexcitation momentanée causée par la blessure.

— Vous êtes le parent et allié de la famille de M. de La Porte?

— C'est vrai. Et avant que je n'eusse quitté la France j'étais le voisin du marquis; mais pourquoi cette demande?

Jeanne parut visiblement embarrassée.

— C'est que ma famille doit tant à messieurs de La Porte... balbutia-t-elle, que je serais doublement heu-

reuse d'être tirée de peine par quelqu'un de leur famille.

Le baron parut se contenter de l'explication, et se retira en compagnie de la baronne dans son cabinet.

M^{me} de La Tour, avec la finesse qui caractérise les femmes, avait observé l'étrangère, et elle eut la conviction qu'un motif important inspirait ses informations et son voyage à Londres. Sans en rien dire à son mari, elle se promit de vérifier l'exactitude de son opinion, ne fût-ce que pour savoir sur qui tombait sa compassion.

CHAPITRE IV. — LE MANDAT.

Cependant la baronne s'assit sur une chaise longue dans le cabinet de son mari, tandis que M. de La Tour se plaçait devant son bureau, large table de chêne posée sur les épaules de cariatides taillées en sylvains au sommet des supports.

Le baron feuilleta des papiers qui sortaient à demi de l'enveloppe si victorieusement saisie dans les mains de Parkinson par les mâchoires de l'épave.

— Vous êtes de bon conseil, baronne.

— Je suis femme.

— C'est ce que je voulais dire.

— Voyons, mon cher baron, de quoi s'agit-il? si c'est de la cour je suis prête, si c'est de l'armée je me refuse.

— Il ne s'agit ni de l'armée, ni de la cour.

— Vous m'intriguez, mon ami, et de quoi peut-il être question? (Je suppose la chose intéressante).

— Elle l'est en effet, je vous le jure. Il s'agit d'un procès.

— Ah mon Dieu! fit la baronne d'un accent d'effroi qui paraissait sincère.

— Oui, d'un procès.

— Et c'est à moi que vous venez demander avis?

— A vous-même, ma chère.

— Et que voulez-vous que je comprenne dans ces fatras cousus de locutions monstrueuses et parsemés de latin?

— Vous êtes trop prompte à vous effrayer, fit M. de La Tour en riant de l'aversion bien naturelle de sa femme pour le grimoire.

— Voulez-vous me faire prendre le change?

— Je vais vous en faire juge.

— C'est-à-dire que vous allez au but par un chemin de traverse. Voyons pourtant! mais je me réserve le droit de suspendre l'audience.

— C'est entendu.

Après ce préambule, qui n'était pas de nature à faire pressentir le caractère de la confidence, M. de La Tour reprit :

— Je vous ai souvent parlé de M. Le Pordic et de sa veuve.

— Certes, et j'ai bien compati aux peines de notre pa-

Roger de Beauvoir. — Fête de Ronen par Marc Vernoll. — Exposition et fête de Dijon, par Ch. d'Argé. — Sur l'événement plus ou moins prochain de l'anthropophagie, par Léon Gozlan. — Sciences et beaux-arts, par Ch. d'Argé. — La Saint-Jean à Harfleur, par Mac Vernoll. — Les Puelbos, par A. V. — Courrier du Palais, par Petit-Jean. — Théâtre, par Ch. Monselet. — Chronique musicale, par Albert de Lasalle. — Electricité, par A. V. — Médaille de Portugal, par L. de B. — Bibliographie, par A. V. — Feuilleton : *Aimée*, par Paul Féval.

GRAVURES. Inauguration du monument de la reine Hortense à Rueil. — S. Exc. Fuad-Pacha. — Arrivée du cercueil de M. Montrichet à Marseille. — Objets ayant appartenu à l'Empereur Napoléon I^{er}. — Régates d'Angers. — Fêtes de Rouen, troisième journée. — Exposition de Dijon. — La fête de Saint-Jean à Harfleur. — Danse indienne. — Exposition de tableaux à Alençon. — Banquet militaire de Versailles. — Gavarni : les parents terribles. — Médaille matrimoniale du roi de Portugal. — Rébus.

On s'abonne à Paris, à la Librairie Nouvelle, 15, boulevard des Italiens.

Le *Monde illustré* se vend au numéro chez tous les libraires de notre ville, chargés de recevoir également les abonnements.

CHRONIQUE LOCALE ET DE L'OUEST.

Dimanche soir, le papa Courtois et sa famille ont donné sur le théâtre de notre ville une première représentation. La renommée de l'adresse, de l'agilité, de la souplesse des artistes avait devancé leur arrivée à Saumur; aussi n'a-t-il pas été besoin du programme pour déterminer les amateurs à s'y rendre. La salle était comble; on était sûr d'être agréablement surpris par M^{lle} Clémence qui exécute ses tours avec une adresse et une grâce admirables. Le cabinet de cette habile prestidigitatrice, n'est pas surchargé de ces appareils qui éblouissent les yeux des spectateurs, fascinent leurs regards et facilitent l'escamotage; M^{lle} Courtois se tient sur le devant de la scène, souvent au milieu de la salle et escamote par la seule vertu de sa bague enchantée.

Elle est bien la digne élève de son père. Papa Courtois n'est pas celui qui a le moins égayé la réunion, maintes fois les braves les plus chaleureux ont couronné ses succès.

Au milieu de la soirée, avant le temple de féerie du papa Courtois, ses deux fils ont rempli leur rôle. Par leur agilité, leur adresse, leur subtilité, ils ont su attirer les justes félicitations de tout le public. Que peut-on trouver, en effet, de plus adroitement exécuté que cet équilibre de bouteilles, de plus agilement conduit que cette course indienne, cette mappemonde roulante, et ce travail du tonneau. Cette soirée a été, en somme, des plus agréables; la réputation de cette troupe est justement méritée.

Jeudi prochain la famille Courtois donnera une seconde représentation; la foule ne doit pas être moins grande et la satisfaction sera, nous n'en doutons pas, la même pour tous.

Le trois-mâts de Nantes *Regina-Cæli*, dont le nom a retenti si souvent dans la presse française et étran-

gère, depuis le drame lugubre dont ce navire a été le théâtre sur la côte d'Afrique, est arrivé vendredi matin sur la rade de Saint-Nazaire, revenant de la côte d'Afrique. Une foule nombreuse avait envahi la chaussée; bientôt le canot du *Regina-Cæli* s'est détaché du navire et a touché terre. Le capitaine Simon et le docteur des Brulais, auteurs des lettres si émouvantes que nous avons publiées, aussitôt débarqués, ainsi que le commissaire, ont été l'objet de l'empressement le plus sympathique. On leur serait affectueusement les mains, et le souvenir de ceux qui, moins heureux, ne sont pas revenus, arrachait des larmes à plus d'un assistant.

Le capitaine Simon s'est immédiatement rendu à Nantes, où il est arrivé le soir.

Au moment où M. des Brulais descendait du wagon, il lui a été remis une lettre de M. le ministre d'Etat.

« Son Excellence, dit l'*Union bretonne*, informe notre jeune et courageux compatriote, que l'Empereur, en récompense de sa belle conduite et de sa fermeté devant les assassins qui, pendant deux jours et deux nuits, n'ont pas cessé de menacer sa vie, lui attribue sur sa cassette une pension annuelle de 1,800 francs, pour l'aider à achever ses études médicales. Cette généreuse disposition de Sa Majesté a été accueillie par le jeune et intéressant chirurgien avec une sincère et profonde reconnaissance. »

Mercredi a eu lieu la réception officielle, au nom de l'Etat, du chemin de fer du Mans à Tours. La commission chargée par M. le ministre des travaux publics de cette réception de la ligne s'est montrée très-satisfaite de la manière dont les travaux ont été faits; elle en a témoigné sa vive satisfaction aux ingénieurs qui les ont dirigés et aux entrepreneurs qui les ont exécutés.

Pour chronique locale et faits divers : P.-M.-E. GODET.

DERNIÈRES NOUVELLES.

Hambourg, 9 juillet. — Les nouvelles de Copenhague annoncent que trois conseils du cabinet ont successivement eu lieu, et que le Danemark refuserait de faire de nouvelles propositions. L'Allemagne devra préalablement préciser les changements constitutionnels qu'elle désire introduire dans les duchés.

Le dernier conseil tenu par le cabinet danois a été fort orageux. Il a eu pour résultat la démission du ministre des finances. On s'attend à d'autres changements dans le cabinet. Le président du conseil, M. Hall, sera probablement chargé du ministère des affaires étrangères.

Copenhague, dimanche. — La crise ministérielle est terminée. Le président du conseil s'est effectivement chargé par intérim du ministère des affaires étrangères. La réponse à la Diète germanique est partie de Copenhague.

Londres, 12 juillet. — Le *Times* publie la dépêche suivante :

Sir Colin Campbell était encore le 31 mai à Fultighur.

Les rebelles de Calpi, qui marchaient contre

Gwalior, étaient poursuivis par une colonne anglaise.

On dit que les insurgés de Seindia ont été battus et sont arrivés à Agra le 3 juin.

Dans l'Inde centrale, les rebelles reprennent possession de beaucoup de forts dont le général Rose les avait chassés.

Les nouvelles de Hong-Kong, du 22, apprennent l'arrivée du transport français *la Gironde*, avec 900 marins.

Londres, 11 juillet. — Officiel. — Les mahométans, à Jeddah, ont massacré, le 13 juin, le consul de France et sa femme, le vice-consul d'Angleterre et vingt chrétiens. Les consuls de France et d'Angleterre ont été pillés. Le vaisseau le *Cyclopa* est parvenu à sauver la fille du consul de France. L'interprète français et vingt-quatre autres personnes ont été dangereusement blessés. Le gouverneur général du Hedjah, qui était à La-Mecque, est arrivé le 19 avec 800 hommes.

Calcutta, 4. — Les Anglais sont entrés à Gwalior.

Les flottes française et anglaise se trouvaient le 29 avril dans le golfe de Peih-ek, pour attaquer des forces chinoises dominant l'embouchure de la rivière, dont la barre a déjà été forcée par deux canonnières françaises. Les négociations paraissent être sans résultat. — Havas.

AVIS.

Messieurs les Négociants sont prévenus qu'à partir du 1^{er} août prochain, la navigation sera interceptée sur le Thouet et sur le canal de la Dive, pour cause de réparations. (351)

M. MÉRIGOT, chirurgien-dentiste à Angers, sera à Saumur, hôtel de Londres, le 15, 16 et le 17 de ce mois. (342)

Marché de Saumur du 10 Juillet.

Froment (hec. de 77 k.)	13 64	Graine de colza	27 —
2 ^e qualité, de 74 k.	13 —	— de lin	23 —
Seigle	9 70	Amandes en coques	—
Orge	9 60	(l'hectolitre)	—
Avoine (entree)	12 23	— cassées (30 k)	70 —
Pèves	12 —	Vin rouge des Cot.	—
Pois blancs	32 —	— compris le fût	—
— rouges	27 20	1 ^{re} choix 1837	—
Cire jaune (30 kil)	223 —	2 ^e —	80 —
Huile de noix ordin.	53 —	3 ^e —	—
— de chenevis	43 —	de Chinon	80 —
— de lin	50 —	de Bourgueil	110 —
Paille hors barrière	24 93	Vin blanc des Cot.	—
Foin id.	70 52	1 ^{re} qualité 1837	—
Luzerne	70 —	2 ^e —	30 —
Graine de trèfle	62 —	3 ^e —	50 —
— de luzerne	40 —	— ordinaire	—

(a) Prix du commerce.

BOURSE DU 10 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 10 cent. — Fermé à 68 30.
4 1/2 p. 0/0 hausse 25 cent. — Fermé à 95 00.

BOURSE DU 12 JUILLET.

3 p. 0/0 hausse 05 cent. — Fermé à 68 35
4 1/2 p. 0/0 sans changement. — Fermé à 95 00.

P. GODET, propriétaire-gérant.

rente, quoique je n'aie pu jouir de son amitié aussi longtemps que je l'eusse souhaité. Et tenez, n'ai-je pas raison d'aboucher la chicane? Tous les malheurs de M^{me} Le Pordic sont le résultat d'un procès.

— Pas précisément, mais le procès a achevé de miner l'organisation fiévreuse et délicate de votre parente. Un malheur plus sensible avait devancé celui-là.

— Sur ce point, je n'ai dans la mémoire que des détails bien confus. Peu de temps après le veuvage de M^{me} Le Pordic, nous avons quitté la France, notre beau pays d'Anjou, fit M^{me} de Latour, en poussant un soupir, pour venir, où?

— A la suite du duc d'Alençon.

— Je ne dis pas avec qui. Je parle du pays.

— Je sais que vous n'aimez pas beaucoup l'Angleterre.

— Pure nostalgie, je vous assure. Le soleil l'oublie trop.

— Ne complexez-vous pas pour quelque chose le spectacle de ce peuple si indépendant et pourtant si respectueux envers les lois? Je vous le dis, Baronne, la France essaiera de tout, le passé cautionne l'avenir; elle renversera, elle relèvera pour renverser encore. Voyez ce qu'elle fait! La Praguerie, les luttes religieuses, ces ducs de Guise et de Mayenné essayant du rôle de Charles Martel pour usurper sous le nom du duc de Bourbon l'héritage de Henri IV, les troubles de la Ligue qui finissent à peine, vous prouvent l'instabilité des caractères

et des choses, tandis qu'ici tout se transforme et tout demeure.

— Quel apologiste vous faites, mon ami! Les grandes qualités de M^{me} la reine Elisabeth vous apparaissent à travers le prisme de la faveur. Et pourtant, j'aurais beau jeu! N'est-ce rien que l'antagonisme religieux qui masque quelque chose de plus formidable peut-être que les actes de la Ligue? Vous verrez ce que feront les puritains! Je plains ceux qui viendront succéder à la grande reine. Mais il ne s'agit pas de politique, admirez tout à votre aise d'Angleterre, cela ne me fera pas oublier la France, ce doux pays, comme disait la pauvre reine d'Ecosse: hélas! pourquoi vous êtes-vous laissé faire chambellan du duc d'Alençon, après avoir été celui du roi, pourquoi êtes-vous devenu ensuite capitaine-brigadier de la Reine? J'ai bien peur, voyez-vous, de ne jamais revoir les grands chênes de l'avenue au bout de laquelle s'élève notre château de l'Anjou.

— Peut-être, Baronne, peut-être!

— Oh! ce mot-là n'a plus pour moi la valeur d'un doute; il ne me semble qu'une négation.

— Eh bien! si je vous affirmais, Madame, que c'est le contraire qu'il faut penser?

— Si vous affirmez, mon ami, je vous croirai, mais franchement je doute encore. Etes-vous en disgrâce?

— Vous savez bien le contraire.

— Alors par quel mystérieux hasard arriverait ce bon-

heur? — Soyez tranquille, je n'ai pas oublié l'Anjou; vous n'êtes pas seule à aimer la France. Un motif peut même

hâter notre départ au-delà de vos souhaits.

— Ce motif est donc bien sérieux?

— Il peut naître du procès dont je veux vous parler.

— Voilà qui me réconcilie avec toutes les juridictions et leurs procureurs. Mais alors racontez-moi bien vite ce dont il s'agit.

— Je disais donc, Baronne, reprit gravement M. de La Tour, que M^{me} Le Pordic, devenue veuve, perdit un procès considérable, et que ce procès résultait d'un malheur plus grand encore.

An fond il s'agissait d'une réclamation, à titre d'héritiers en ligne collatérale, faite par les cousins de défunt Le Pordic.

— Mais notre parente n'avait-elle pas un enfant? objecta la baronne.

— Oui et non.

— Voyons la clef de ces deux termes si opposés.

— Rien de plus simple. Lorsque M. Le Pordic vint à mourir, il n'existait pas d'enfant de son mariage avec la marquise. Aussi vit-on se présenter aussitôt deux ou trois cousins que de son vivant Le Pordic n'avait jamais voulu voir, car il les regardait, avec raison, comme indignes d'appartenir à la famille.

(La suite au prochain numéro.)

Etude de M^e SEGRIS, avoué à Saumur, rue Cendrière, n° 3.

PURGE LÉGALE.

Suivant contrat passé devant M^e Touchaleaume et son collègue, notaires à Saumur, le 24 octobre 1857, enregistré, M. Eugène Corbineau, marchand boucher, et dame Estelle Couteau, son épouse, demeurant à Saumur,

Ont acquis de M. René-Pierre Deschères, propriétaire, et dame Rosalie-Augustine Pachant, son épouse, demeurant à Angers,

Les immeubles ci-après désignés, dépendant des écarts de la terre de Boumois, situés commune de Saint-Martin-de-la-Place, savoir :

ART. 1^{er}.

Une pièce de terre et pré, située au lieu dit le Pré-des-Boires-Lambault, ou la Guibardière, joignant MM. Boucault et Louis Léger, de Saint-Martin, au midi et au couchant M. Benne-mère, de Saumur, et M. Leger, au levant M. Boucault, d'Angers, contenant un hectare quatre-vingt-sept ares quatre-vingt-quatorze centiares, et comprise au plan cadastral sous le n° 295, section B.

ART. 2.

Et une autre pièce de terre labourable, renfermée de haies et fossés, située au lieu dit le Pré-Maillet ou Clos-Léger, contenant deux hectares vingt-sept ares soixante-treize centiares, joignant au levant les héritiers Salmon, de Saumur, au nord M. Dumest, et au couchant un chemin, comprise au cadastre sous les n°s 329 et 330, section B.

PROPRIÉTÉ.

Les anciens propriétaires de ces immeubles sont, outre les vendeurs :

1^o Louis-Gabriel-Amable Jourdan de Villiers et dame Marie-Clémentine Aubert de Boumois, son épouse ;

2^o Louis-Henri marquis D'Isle et dame Pauline Aubert de Boumois, son épouse ;

3^o Louise-Henriette-Marie Aubert de Boumois, dite en religion sœur Sainte-Agnès ;

4^o Joseph Du Garreau, et Marie-Gabrielle-Mathilde Aubert de Boumois, son épouse ;

5^o Gilles-René-Gabriel Aubert Dupetit-Thouars de Boumois ;

6^o Marie Gobin de Boumois, décédée épouse de Gilles-Antoine Aubert Dupetit-Thouars de Boumois ;

7^o Sulpice Caillault ;

8^o René Orfray ;

9^o Léon Caillault ;

10^o Jeanne Orfray, femme Etienne Thuau.

PRIX.

Cette vente a été faite, outre les clauses et conditions énoncées audit contrat, moyennant la somme de 12.630 francs 73 centimes stipulée payable de la manière et ainsi qu'il y est indiqué.

Pour purger les hypothèques légales pouvant gréver les biens ci-dessus désignés, les sieur et dame Corbineau ont déposé au greffe du Tribunal civil de Saumur une copie collationnée dudit contrat, et l'acte qui en a été dressé le 1^{er} juillet 1858 a été notifié à M. le

Procureur impérial près ledit Tribunal, par exploit de Guérin, huissier à Saumur, du 8 du même mois, avec déclaration que cette formalité avait pour but d'obliger ceux qui seraient fondés à exercer des droits d'hypothèques légales sur ces biens, à les faire inscrire dans le délai de deux mois, à peine de déchéance ; et que ne connaissant pas tous ceux du chef desquels il pourrait, sur lesdits immeubles, être pris inscription pour raison d'hypothèques de cette nature, les acquéreurs feraient publier ladite notification dans un journal judiciaire, conformément à la loi.

Fait et rédigé à Saumur, le 10 juillet 1858.

SEGRIS,
avoué.

(352)

BONNE OCCASION.

A VENDRE 28 vaches bretonnes,

Qui sont dans la prairie Ponneau, pour trois jours seulement.

S'adresser, pour voir les animaux, sur la Prairie, à M. DEROUIN, garde, et pour traiter, à M. BESNIER, hôtel de la Croix-Verte. (353)

Etude de M^e COURTOIS, notaire à Brézé.

A VENDRE A l'amiable, UNE BELLE MAISON,

Située commune de Saint-Cyr-en-Bourg, Caves, trois jardins y tenant, et trois morceaux de vigne en dépendant. S'adresser, pour traiter et voir les lieux, audit M^e COURTOIS, (354)

A VENDRE UNE MAISON

A Saumur, rue de la Basse-Ile, Près l'ancienne gare,

Occupée par le sieur Thiffoine, épici-er, composée de deux boutiques et plusieurs chambres, avec cour et jardin.

S'adresser à M. LYONNET, à Doué, ou à M^e DUTERME, notaire à Saumur.

L'EAU ET LA POMMADE ARCHELAIS

Est sans contredit la seule découverte qui, par ses nombreux succès, est reconnue infaillible jusqu'à ce jour, pour la régénération de la chevelure et sa conservation.

Seul dépôt, à Saumur, chez M. BALZEAU, coiffeur. (255)

Une DAME, habituée à la comptabilité, désirerait tenir des livres dans une ou plusieurs maisons de commerce. S'adresser au bureau du journal.

AVIS.

M^{me} GUICHARD a l'honneur de rappeler aux dames que son atelier de corsetière est toujours situé place du Marché-Noir, 5, à Saumur. Exerçant depuis longtemps cette profession, elle se trouve en position de faire, aussi bien que possible, et à des prix modérés, tout ce qui se rattache à cette partie de la toilette des dames.

M. SIMON, huissier, demande un CLERC. (282)

Le PAPIER-MOURE a obtenu sans exemple en France et à l'étranger ; il le doit à sa supériorité, non-seulement sur tous les papiers qui cherchent à l'imiter, mais encore sur tous les moyens connus pour détruire les MOUCHES, GUÊPES, COUSINS, etc. — Dépôts chez les pharm. drog. et épiciers ; à Saumur, chez DAMICOURT, ph. En adressant franco des timbres ou un mandat sur la poste à M. MOURE, pharmacien à Bordeaux, il enverra franco de son papier pour la valeur reçue. (346)

POMMADE DES CHATELAINES

OU L'HYGIÈNE DU MOYEN-ÂGE.

Cette pommade est composée de plantes hygiéniques à base tonique. Découvert dans un manuscrit par CHALMIN, ce remède infaillible était employé par nos belles châtelaines du moyen-âge, pour conserver, jusqu'à l'âge le plus avancé, leurs cheveux d'une beauté remarquable. — Ce produit active avec vigueur la crue des cheveux, leur donne du brillant, de la souplesse, et les empêche de blanchir en s'en servant journellement.

Composée par CHALMIN, à Rouen, rue de l'Hôpital, 40. — Dépôt à Saumur, chez M. BALZEAU, et chez M. PISSOT, coiffeurs-parfumeurs, rue St-Jean. — PRIX DU POT : 5 FR. (49)

AVIS AUX PERSONNES ATTEINTES DE HERNIES.

Au moyen des CEINTURES A BASCULE IMPERCEPTIBLES et sans ressort, de RAINAL et FILS, bandagistes brevetés, de Paris, les hernies les plus aiguës et les plus négligées sont maintenues sans souffrance. Aussi nos premiers médecins recommandent-ils cet ingénieux appareil dans les cas de hernies les plus négligées. Ceintures simples, 8 fr. ; doubles, 12 fr. ; dito ombilicales, 10 fr. ; dito hypogastriques, 15 fr. et au-dessus. Contre un mandat sur la poste, la grosseur du corps et le côté atteint. On expédie franco. Maisons centrales à Paris, rue Marengo, 6, et rue Neuve-Saint-Denis, 23. Dépôt à Saumur, chez M. CORIOLE, bandagiste, place de la Bilange. (355)

DENTS A 5 FRANCS, DE D'ORIGNY,

Médecin-Dentiste de la Faculté de Paris,

Docteur en chirurgie de l'Université d'Iéna, passage Vero-Dodat, 33, ci-devant place du Palais-Royal, 225, PARIS.

M. d'Origny, après quinze années d'étude raisonnée et d'expérimentation des anciens et nouveaux systèmes, est parvenu aux dernières limites de la perfection dans l'art du Dentiste. Absence complète de la moindre douleur dans la pose et l'emploi de ses Dents et Rateliers ; imitation parfaite de la nature ; facilité de broyer les aliments les plus durs ; inaltérabilité et solidité garanties ; à tous ces avantages se joint une modicité de prix inconnue jusqu'ici, puisque M. d'Origny, grâce à ses perfectionnements, a pu réduire à cinq francs le prix de ses Dents, avec garantie écrite pour dix ans. — Visible de 9 à 5 heures, passage Vero-Dodat, 33, Paris. (298)

REVUE DE L'ANJOU ET DE MAINE-ET-LOIRE

Publiée sous les auspices du Conseil général du département et du Conseil municipal d'Angers

La REVUE de l'ANJOU et du DÉPARTEMENT de MAINE-ET-LOIRE, paraît tous les deux mois, par livraisons de huit feuilles d'impression, divisées en deux parties, paginées séparément, et formant à la fin de l'année, deux volumes, l'un consacré à la publication de manuscrits et l'autre aux mémoires et travaux modernes.

Prix : 15 francs pour Angers, et de 18 francs par la poste.

ON SOUSCRIT AU BUREAU DE LA REVUE

Et chez tous les principaux libraires de Maine-et-Loire, de la Sarthe et de la Mayenne.

Saumur, imprimerie de P.-M.-E. GODET.

Le bitume rend imperméables tous les corps qu'il pénètre, et il les préserve du feu et de l'humidité. Les propriétés incontestables de durée et d'économie du carton bitumé l'ont fait adopter par les ministères, les gares de chemins de fer, les usines, les forges, par un grand nombre d'administrations, pour les fermes-modèles du gouvernement et pour le camp de Châlons.

MAISON A PARIS :

Rue du Mail, 27, et rue Saint-Pierre-Montmartre, 7.

TOITURE CARTON BITUMÉ PEYRAT

Cette huile, employée seule à chaud au moyen d'un pinceau, donne au bois blanc une teinte de vieux chêne et une dureté métallique ; elle le préserve de la piqure des insectes et le conserve indéfiniment. Prix : 75 c. le kil.

MAISONS } A Lyon, rue de Puzy, 23.
A Reims, place du Palais, 2.

(496)

Vu pour légalisation de la signature ci-contre.
En mairie de Saumur, le

Certifié par l'imprimeur soussigné,